COMMUNIQUÉ DE PRESSE

22 juillet 2019

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES EN 2017 EN ÎLE-DE-FRANCE

Alors que les accidents du travail (AT) sont cette année encore en baisse au niveau national pour atteindre 33,4 AT pour 1 000 salariés, la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France fait le point sur sa sinistralité régionale. En 2017, on dénombre 106 903 accidents du travail (soit 22 AT pour 1 000 salariés), 27 024 accidents de trajet et 6 651 maladies professionnelles.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA SINISTRALITÉ 2017 PAR RISQUE EN RÉGION FRANCILIENNE¹





LES ACCIDENTS DE TRAVAIL

- 106 903 accidents ayant entraîné un arrêt de travail ou une incapacité permanente (évolution -1,9 % par rapport à 2016)
- 760 millions d'euros imputés aux entreprises
- Indice de fréquence (IF) moyen : 22 accidents du travail pour 1 000 salariés (23 en 2016)
- 14 accidents par heure travaillée
- 8 164 178 journées de travail perdues par incapacité temporaire, soit 39 825 équivalents temps plein
- 93 décès (évolution -6,1 % par rapport à 2016)



LES ACCIDENTS DE TRAJET

- 27 024 accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail ou une incapacité permanente (25 845 en 2016)
- 222 millions d'euros imputés aux entreprises
- 1 822 495 journées de travail perdues par incapacité temporaire, soit 8 890 équivalents temps plein
- 48 décès (aucune évolution par rapport à 2016)

(1) Les données statistiques des années antérieures sont recalculées ce qui explique les écarts de chiffres avec les données communiquées l'an dernier.







LES MALADIES PROFESSIONNELLES

- 6 151 maladies ayant entraîné un arrêt de travail ou une incapacité permanente (6 578 en 2016)
- 370 millions d'euros imputés aux entreprises
- 1 519 927 journées de travail perdues par incapacité temporaire, soit 7 414 équivalents temps plein
- 34 décès imputés aux maladies professionnelles (55 en 2016)



Focus sur le bilan des actions de prévention menées par la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France

L'année 2017 a été marquée par la fin de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2014-2017 de la branche AT/MP. L'ensemble des actions régionales engagées seront poursuivies et renforcées dans le cadre de le nouvelle COG signée le 8 octobre 2018 avec l'Etat. L'occasion de revenir sur le bilan d'une action aux enjeux majeurs :

Le programme prioritaire national TMS Pros décliné en région francilienne

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) restent la première cause de maladies professionnelles. Ce programme vise à faire diminuer la sinistralité due aux TMS et aux accidents du travail liés aux manutentions manuelles. Il a pour ambition d'accompagner les entreprises afin de leur permettre de devenir autonomes et proactives en matière de prévention.



Sur la période 2014-2017, 870 établissements ont été accompagnés en Île-de-France :

- 83 % sont inscrits au programme
- 58 % ont défini les ressources internes ou externes pour conduire le projet
- 41 % ont réalisé une analyse des situations de travail concernées et engagé un plan d'action
- 26 % ont évalué leur démarche

De plus, de nombreuses sessions de formations destinées aux dirigeants des entreprises ciblées et aux personnes ressources ont été dispensées. **115 personnes** ont ainsi pu être formées par la Cramif.

LES GRANDES TENDANCES NATIONALES DE LA SINISTRALITÉ AT/MP EN 2017

Avec **33,4 accidents du travail pour 1 000 salariés** en 2017, la sinistralité liée à ce risque continue de décroître (-0,5 % par rapport à 2016). Elle est à son niveau le plus bas depuis 70 ans.

En baisse quasi continue depuis 20 ans, la fréquence des accidents du travail dans le secteur du BTP a diminué de plus de 3 % pour atteindre 56,8 accidents pour 1 000 salariés.

Deux secteurs enregistrent des courbes inverses :

• le secteur de l'aide et des soins à la personne poursuit sa hausse : son indice de fréquence est à 52,8 et à 97,2 pour les activités les plus sinistrogènes du secteur, les Ehpad et l'aide à domicile.

Contact: Service Presse presse.cramif@assurance-maladie.fr \ 01 40 05 29 79 / 37 69





• Le secteur de **l'intérim continue sa progression** (indice de fréquence à 53,6) expliquée en partie par la reprise économique que connaissent les activités temporaires depuis 2016.

La diminution globale des maladies professionnelles se confirme à nouveau en 2017, avec une baisse de 0,5 % des nouveaux cas reconnus en 2017 (48 522). Les pathologies liées à l'amiante diminuent de 5,9 %, mais les cancers hors amiante reconnus en 2017 connaissent une hausse de 12,2 % (414 cas). Les affections psychiques continuent également d'augmenter : 806 cas reconnus en 2017, soit + 35 % par rapport à 2016. Cette hausse, déjà constatée depuis quelques années, est notamment liée à un assouplissement réglementaire qui permet de soumettre plus de dossiers aux comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP).

Le risque accidents de trajet est lui en hausse, avec 92 741 cas en 2017 (+ 4,3 %). Plus de la moitié est liée au risque routier.

UNE 5° ANNÉE À L'ÉQUILIBRE FINANCIER POUR LA BRANCHE



Avec un **résultat annuel net de 1,13 milliard d'euros en 2017**, l'Assurance Maladie - Risques professionnels est à l'équilibre financier pour la 5^e année consécutive, après avoir épuré la dette liée à des déficits successifs depuis 2004. Elle est la seule branche de la Sécurité Sociale à le faire sans recours à la caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades).





